



## SIXIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LES OISEAUX D'EAU D'AFRIQUE-EURASIE: 9 AU 14 NOVEMBRE 2015

La sixième Réunion des Parties (RdP) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) débute aujourd'hui à Bonn, en Allemagne, et se poursuivra jusqu'au samedi 14 novembre 2015. La réunion marque le 20e anniversaire de l'AEWA et aura pour thème « Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration ».

Des représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des scientifiques discuteront, entre autres: de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017; de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017; de la mise en œuvre et la révision des Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA 2012-2015; et d'une Équipe commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation de l'AEWA et de la Convention sur les espèces migratrices (CMS). Ils examineront également une analyse indépendante sur les services communs et les synergies au sein de la famille de la CMS.

Les autres éléments de l'ordre du jour comprennent: les questions financières et administratives, y compris un projet de proposition de budget pour 2016-2018; la mise en œuvre de la Stratégie de communication et l'adoption d'une nouvelle stratégie de communication; et les propositions d'amendements à l'Accord et/ou de ses annexes. Plusieurs questions techniques sont également au programme, y compris: les Plans d'action et de gestion internationaux par espèce et multiespèces; les Lignes directrices de conservation; et les questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA.

### BREF HISTORIQUE DE L'AEWA

Les espèces migratrices sont particulièrement vulnérables à un vaste éventail de menaces, incluant la perte des habitats dans les zones de reproduction, la chasse excessive le long des voies de migration et la dégradation des sites d'alimentation. Au début des années 60, des organisations internationales de conservation ont commencé à attirer l'attention sur ces problèmes et ont appelé à l'adoption d'une convention sur les espèces migratrices.

En réponse, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a été adoptée en 1979 et est entrée en vigueur en 1983. La CMS, également connue sous le nom de Convention de Bonn, reconnaît que les États sont responsables de la protection des espèces migratrices sauvages qui vivent à l'intérieur des limites de leur juridiction nationale ou qui franchissent ces limites. La CMS a pour but

de conserver les espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires à travers leurs aires de répartition, et compte actuellement 121 Parties.

La Convention a été conçue pour permettre l'élargissement et la révision des engagements, et pour fournir un cadre à travers lequel les Parties peuvent prendre des décisions pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats. L'un des mécanismes mis en place par la CMS est le développement d'accords régionaux spécialisés pour la conservation et la gestion d'espèces migratrices dont l'état de conservation n'est pas favorable, ou qui pourraient bénéficier de manière significative de la coopération internationale. Jusqu'à ce jour, sept accords et 19 Mémoires d'entente (MdE) ont été conclus à cet égard. Le plus important de ces accords est l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, également connu sous le nom d'« Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie » (AEWA).

À la première Conférence des Parties (CdP 1) à la CSM, tenue à Bonn, en Allemagne, en 1985, les délégués ont décidé de préparer un Accord pour l'Anatidae du Paléarctique occidental. C'est ainsi qu'en 1988, le Gouvernement des Pays-Bas a entamé l'élaboration d'un projet d'Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental dans le cadre de son programme de conservation de la Voie de migration du Paléarctique occidental. Au cours du processus de rédaction et de consultation, le nom de l'Accord a été modifié et est devenu l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, mettant ainsi l'accent sur l'importance de l'Afrique pour les oiseaux migrateurs.

La première réunion consultative des États de l'aire de répartition de l'AEWA a eu lieu à Nairobi, au Kenya, en 1994. La dernière réunion de négociation s'est tenue en 1995 à La Haye, aux Pays-Bas. Cette réunion a adopté l'Accord par consensus et a accepté l'offre du gouvernement néerlandais de fournir un Secrétariat intérimaire. Ouvert à la signature en 1996, l'Accord est entré en vigueur le 1er novembre 1999. Seulement quelques jours plus tard, la première Réunion des Parties (RdP 1) a eu lieu à Cape Town, en Afrique du Sud. Cette réunion a, entre autres réalisations, créé un Comité technique et adopté les Lignes directrices de conservation. En 2000, un Secrétariat permanent a été mis en place. Il est administré par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et est hébergé par le Secrétariat de la CMS à Bonn. L'AEWA compte actuellement 75 Parties contractantes. La Mauritanie est le pays le plus récent à y adhérer, ayant joint l'Accord le 1er mai 2015.

L'AEWA assure la coordination et la concertation concernant les mesures à prendre par les États de l'aire de répartition à travers l'ensemble du système de migration des oiseaux d'eau auxquels il s'applique. L'Accord comprend trois annexes. L'Annexe I décrit la zone géographique de l'Accord, qui couvre des pays en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et certaines parties de l'Asie et du Canada. L'Annexe II présente une liste

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Nienke Beintema, Kate Harris et Dina Hestad. Edition numérique: Angeles Estrada. Version française: Sandra Gagnon, Ph.D. Les editrices sont Leila Mead et Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IISD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: l'Union européenne, le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Direction du développement et de la coopération (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par le Secrétariat de l'AEWA/CMS. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IISD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IISD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la RdP6 de l'AEWA peut être contactée par courriel à l'adresse <nienke@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

des espèces d'oiseaux d'eau auxquelles s'applique l'Accord. Cette liste comprend 255 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pour au moins une partie de leur cycle annuel, notamment de nombreuses espèces d'oiseaux plongeurs, les grèbes, les pélicans, les cormorans, les hérons, les cigognes, les rails, les ibis, les spatules blanches, les flamands roses, les canards, les cygnes, les oies, les grues, les échassiers, les mouettes, les sternes et les pingouins d'Afrique du Sud. L'Annexe III contient un Plan d'action global qui décrit les actions à entreprendre dans les domaines suivants: la conservation des espèces et de l'habitat; la gestion des activités humaines; la recherche et la surveillance; l'éducation et l'information; et la mise en œuvre. Le Plan d'action contient également un tableau sur l'état de conservation des populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

**RdP 2 de l'AEWA:** Cette réunion s'est tenue du 25 au 27 septembre 2002 à Bonn, en Allemagne. La RdP 2 a établi un Comité permanent et a ajouté 65 espèces à l'Annexe II de l'Accord. Elle a en outre adopté des résolutions portant entre autres sur: l'élimination progressive de la grenaille de plomb utilisée pour la chasse dans les zones humides; un projet de lignes directrices de conservation relatives aux législations nationales et aux oiseaux d'eau non indigènes introduits; les Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour 2003-2005.

**RdP 3 de l'AEWA:** Cette réunion a eu lieu du 23 au 27 octobre 2005, à Dakar, au Sénégal. Les délégués y ont adopté des résolutions portant sur, entre autres: la grippe aviaire; les changements climatiques et les oiseaux d'eau migrateurs; les directives pour les critères utilisés dans le Tableau 1 du Plan d'action; la présentation des rapports en ligne; le partenariat international pour le soutien aux évaluations des populations d'oiseaux d'eau; les amendements aux annexes de l'Accord; un Plan stratégique; une Stratégie de communication; les Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour la période 2006-2008.

**RdP 4 de l'AEWA:** Cette réunion s'est tenue du 15 au 19 septembre 2008, à Antananarivo, à Madagascar. Cette réunion a adopté 20 résolutions, y compris: un budget permettant au Secrétariat de maintenir son niveau de dotation en personnel et d'activités, avec des coûts additionnels pour l'interprétation et les frais de voyage pour les réunions financées par des fonds résultant de l'augmentation des contributions minimales annuelles; et une résolution relative à l'établissement de l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, partiellement financée par le budget principal.

**RdP 5 de l'AEWA:** Cette réunion a eu lieu du 14 au 18 mai 2012, à La Rochelle, en France. Les délégués ont adopté 27 résolutions. Parmi les principales réalisations de la réunion, figure l'adoption d'un budget qui permettra au Secrétariat de maintenir son niveau actuel de dotation en personnel et d'activités. En outre, l'Initiative africaine bénéficiera d'une assistance technique supplémentaire grâce à un futur poste de coordinateur technique basé en France, et financé par la France, qui travaillera directement avec les coordinateurs sous-régionaux africains. Les délégués ont également adopté, entre autres: plusieurs nouveaux Plans d'action internationaux par espèce et Plans de gestion des espèces; des amendements au Plan d'action de l'Accord; et des résolutions sur les lignes directrices et les questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA.

## FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

### INTERSESSIONS

**RdS1 du MdE RAPACES:** La première Réunion des Signataires (RdS1) du Mémorandum d'entente concernant la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) (9-11 décembre 2012, Abu Dhabi, Émirats arabes unis) a approuvé: un processus régissant les travaux futurs et les rapports nationaux; la création de l'Unité de Coordination du MdE Rapaces et du Groupe consultatif et technique; la détermination des domaines prioritaires pour

aborder les menaces qui pèsent sur les oiseaux de proie; et l'approbation de la Résolution 10.11 de la CMS sur les lignes électriques et les oiseaux migrateurs.

**RdS3 du MdE sur la GRANDE OUTARDE:** La RdS3 au MdE sur la conservation et la gestion de la population d'Europe centrale de la Grande Outarde (8-12 avril 2013, Szarvas, Hongrie) a adopté un nouveau plan d'action pour la période 2012-2016. La réunion a révisé le Programme de travail international à moyen terme pour élaborer la façon dont le plan sera mis en œuvre dans les prochaines années. Les participants ont adopté une série de lignes directrices sur la réintroduction, la surveillance de la population et l'atténuation des impacts des infrastructures, ainsi qu'un programme de recherche conjoint. Ils ont également souligné les synergies avec la Résolution 10.11 de la CMS sur les lignes électriques et la Résolution 10.26 de la CMS sur l'empoisonnement, ainsi que des composants du Plan d'action du MdE Rapaces.

**COMITÉ PERMANENT 41 de la CMS:** La 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (27-28 novembre 2013, Bonn, Allemagne) a discuté de la concurrence accrue pour le financement avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) et la nécessité de synergies, de cohérence des politiques et d'une plus grande efficacité. Le Secrétariat a souligné les progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan d'action international pour la conservation des mouflons d'Asie ainsi que l'Initiative de l'Asie centrale pour conserver les mammifères migrateurs. Les participants ont également discuté: de la forme future de la CMS; des progrès réalisés dans la mise en œuvre la Résolution 10.9 (réforme du Conseil scientifique); de l'examen et la viabilité des MdE et des accords; et de la possibilité de fusionner les services et espaces communs dans la famille de la CMS.

**GCT1 du MdE RAPACES:** La première réunion du Groupe consultatif technique (GCT1) du MdE Rapaces (21-24 janvier 2014, Édimbourg, Écosse) a élaboré un plan de travail de deux ans (2014-2015) comportant dix tâches clés. Parmi les priorités identifiées figuraient des activités pour aborder les menaces centrales qui pèsent sur les oiseaux de proie migrateurs, tels que l'électrocution, l'empoisonnement et la persécution illégale.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE 18 de la CMS:** Le Conseil scientifique (1-3 juillet 2014, Bonn, Allemagne) a discuté, entre autres: du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023; des impacts des espèces exotiques envahissantes sur les animaux inscrits à la CMS; des propositions d'inscription d'espèces soumises à la COP11 pour l'amendement des Annexes de la CMS; le projet de Plan d'action mondial pour le faucon sacre; et la réduction du risque d'empoisonnement des oiseaux et le braconnage illégal des oiseaux migrateurs.

**CdP11 de la CMS:** La onzième Conférence des Parties (CdP11) à la CMS s'est réunie du 3 au 9 novembre 2014, à Quito, en Équateur. Les délégués ont adopté 35 résolutions, notamment sur: le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023; le Programme de travail sur les changements climatiques et les espèces migratrices; les énergies renouvelables et les espèces migratrices; l'amélioration de la relation entre la famille de la CMS et la société civile; la lutte contre la criminalité et les infractions liées à la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières; et le renforcement des synergies et des services communs au sein de la famille d'instruments de la CMS. La CdP a décidé d'inscrire 31 nouvelles espèces aux annexes de la Convention, y compris la grande outarde.

**RdS1 du MdE RAPACES:** Cette réunion a eu lieu 5-8 octobre 2015 à Trondheim, en Norvège. Entre autres choses, les signataires ont examiné la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action. Ils ont convenu d'amender l'Annexe 1 de la liste d'espèces du MdE Rapaces pour y inclure 12 espèces de vautours d'Afrique-Eurasie supplémentaires et six espèces de rapaces supplémentaires; d'amender l'Annexe 3 sur la portée géographique du MdE Rapaces, afin d'inclure le Sud-Soudan à la liste des États de l'aire de répartition; de fixer au 31 décembre 2016 la date limite pour la réception des Stratégies nationales ou régionales pour la conservation des rapaces; et d'ajouter les Comores en tant que 53<sup>e</sup> signataire.